



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 avril 2025
Français
Original : anglais

La situation au Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2729 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité. Il retrace les faits nouveaux intervenus sur le plan politique et sur le plan de la sécurité, et concernant la situation humanitaire et la situation des droits humains. Il dresse également le bilan des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) du 16 janvier 2025 au 31 mars 2025.

II. Évolution de la situation politique et économique

2. Au cours de la période considérée, la dynamique politique a été marquée par des tensions croissantes entre les Parties à l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et par les efforts actuellement déployés aux échelles régionale et internationale pour assurer la médiation et maintenir le processus de paix sur les rails.

3. Entre le 20 janvier et le 9 février, les pourparlers de l'Initiative Tumaini ont repris à Nairobi, mais ils ont été ajournés le 20 février par le Président du Kenya, William Ruto, à la demande du Gouvernement sud-soudanais, sans qu'aucune avancée n'ait été faite.

4. Le 10 février, le Président sud-soudanais, Salva Kiir, a révoqué et reconduit dans leurs fonctions plusieurs membres du gouvernement, y compris deux vice-présidents. Il a nommé le conseiller présidentiel, Benjamin Bol Mel, au poste de Vice-Président pour le pôle économique, en remplacement de James Wani Igga, et la Ministre de l'agriculture Josephine Lagu au poste de Vice-Présidente pour le pôle services, en remplacement de Hussein Abdelbagi. Hussein Abdelbagi a été réaffecté au poste de Ministre de l'agriculture.

5. Le même jour, M. Kiir a procédé à des changements au sein de la direction du Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) en nommant James Wani Igga au poste de Secrétaire général du MPLS, en remplacement de Peter Lam Both. À la suite des décrets présidentiels relevant de leurs fonctions deux responsables du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) – Yolanda Awel, Ministre de la santé, et Alfred Futuyo, Gouverneur de l'État de l'Équatoria-Occidental – le Bureau du Premier Vice-Président Riek



Machar a déclaré que le Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition (MPLS dans l'opposition) n'avait pas été consulté comme stipulé dans l'Accord revitalisé, qualifiant cette décision d'unilatérale. Le 19 mars, M. Kiir a démis de ses fonctions le Gouverneur de l'État du Haut-Nil, James Odhok, et l'a remplacé par un membre du MPLS, le général James Koang. Le M/APLS dans l'opposition a également condamné ce changement en le qualifiant d'unilatéral.

6. Lors de la séance plénière mensuelle de la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, le 20 février, le Gouvernement a présenté un plan de mise en œuvre et un budget révisés pour la prolongation de la période de transition jusqu'en février 2017, d'un montant total de 746 millions de dollars alloué à la sécurité et aux processus électoraux.

7. Le 27 février, dans un communiqué de presse commun, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont exprimé leur inquiétude face à l'escalade des tensions dans les États de l'Équatoria-Occidental, du Bahr-el-Ghazal occidental et du Haut-Nil.

8. Le 3 mars, M. Kiir a présidé une réunion sur les tensions à Nasser, dans l'État du Haut-Nil, et dans l'État de l'Équatoria occidentale, à laquelle ont participé le Premier Vice-Président et les Vice-Présidents Benjamin Bol Mel et Josephine Lagu. Entre le 4 et le 6 mars, des membres de haut rang du MPLS dans l'opposition, dont le chef d'état-major, le général de corps d'armée Duop Lam, le Ministre du pétrole, Puot Kang Chuol, et le Ministre de la consolidation de la paix, Stephen Par Kuol, ont été arrêtés à Djouba.

9. Le 7 mars, à la suite de l'incident lié à l'opération de la MINUSS destinée à extraire de Nasser des soldats blessés des Forces sud-soudanaises de défense du peuple (voir section III ci-dessous, relative à la situation en matière de sécurité), M. Kiir a réaffirmé que le pays ne retournerait pas à la guerre. M. Par Kuol, ministre du MPLS dans l'opposition, a été libéré le même jour. Le 8 mars, le Service national de sécurité a déclaré que les arrestations se poursuivraient et viseraient les personnes liées aux violences à Nasser. Le 17 mars, le M/APLS dans l'opposition a suspendu sa participation aux mécanismes de sécurité conjoints jusqu'à ce que tous ses responsables détenus soient libérés.

10. Le 17 mars, le Ministre de l'information Michael Makuei a confirmé la présence de membres des Forces de défense du peuple ougandais au Soudan du Sud, faisant référence aux accords préexistants entre l'Ouganda et le Soudan du Sud concernant la lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur.

11. Le 20 mars, le Président du Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, le général de division Yitayal Gelaw Bitew, a déclaré que la situation à Nasser risquait de redevenir un conflit généralisé et a appelé les parties à faire preuve de retenue.

12. Le 26 mars, le Premier Vice-Président, Riek Machar, a été arrêté, mesure qui a suscité une vague de réactions aux niveaux national et international (voir par. 18 ci-dessous). Le Gouvernement a déclaré que M. Machar et d'autres responsables du M/APLS dans l'opposition détenus seraient jugés, mais un porte-parole du M/APLS dans l'opposition a dit le 27 mars que l'arrestation de M. Machar signifiait que l'Accord revitalisé avait été « abrogé ».

Autres faits nouveaux intervenus sur le plan politique

13. Le 24 janvier, le Conseil des ministres a approuvé des mesures visant à mettre en œuvre la loi de 2024 sur la Commission vérité, réconciliation et apaisement et la loi de 2024 sur l'Autorité d'indemnisation et de réparation.

14. En février, la Commission électorale nationale a établi la version finale d'un projet de calendrier spécifique aux élections décrivant ses besoins opérationnels pour organiser des élections d'ici décembre 2026. Le 6 mars, la Commission nationale de révision constitutionnelle a organisé un programme visant à évaluer son état de préparation, au cours duquel elle a informé les principaux ministères et la communauté internationale de l'état d'avancement du processus d'élaboration de la constitution et leur a demandé de continuer à la soutenir. La Commission nationale de révision de la Constitution a également continué à faire campagne auprès de la Présidence en faveur de l'élaboration de la constitution, du recensement et des calendriers électoraux, ainsi que du financement nécessaire.

Activités menées et faits nouveaux intervenus au niveau régional

15. Le conflit au Soudan a continué d'avoir des répercussions sur le Soudan du Sud. Le 16 janvier, des manifestations violentes généralisées ont éclaté partout au Soudan du Sud, à la suite de l'assassinat présumé de ressortissants sud-soudanais par les Forces armées soudanaises à Wad Madani, au Soudan. Le 17 janvier, dans une allocution télévisée, le Président sud-soudanais, M. Kiir, a condamné ces meurtres et lancé un appel au calme, condamnant ces meurtres, déclarant que le Gouvernement avait demandé au Gouvernement soudanais d'enquêter sur ces faits. Le même jour, le Gouvernement a annoncé un couvre-feu national du crépuscule à l'aube, qui a été levé le 27 janvier. Il a également frappé d'interdiction certaines plateformes de médias sociaux du 22 au 27 janvier. Le 18 janvier, le Vice-Président du Conseil souverain de transition au Soudan, Malik Agar, a promis d'enquêter sur les meurtres.

16. Du 15 au 17 janvier, le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud s'est rendu à Djouba et a rencontré M. Kiir, M. Machar et des ministres. Le 28 janvier, le Comité ad hoc a proposé de nommer un représentant spécial de l'Union africaine pour le Soudan du Sud afin de superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et a pris note de la multiplication des demandes de levée de l'embargo sur les armes imposé par la résolution [2428 \(2018\)](#) émanant du Gouvernement.

17. Le 12 mars, l'IGAD a tenu un sommet extraordinaire sur le Soudan du Sud, auquel ont participé le Président de l'IGAD, Ismaïl Omar Guelleh, le Président de l'Union africaine, Moussa Faki, le Secrétaire exécutif de l'IGAD, Workneh Gebeyehu, le Président de la Somalie, Hassan Sheikh Mohamud, et les ministres des affaires étrangères de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda. Dans un communiqué, les dirigeants ont réaffirmé l'importance de l'Accord revitalisé et ont demandé à la Présidence du Soudan du Sud d'organiser des réunions régulières sur sa mise en œuvre. Il a également été décidé lors de la réunion, à laquelle le Soudan du Sud n'a pas participé, de former un sous-comité ministériel de l'IGAD chargé d'évaluer les modalités d'un dialogue inclusif. Le 18 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion sur le Soudan du Sud. Le 19 mars, la MINUSS et le Corps diplomatique africain ont publié une déclaration encourageant toutes les parties à désamorcer le conflit et à accepter la médiation.

18. À la suite de l'arrestation du Premier Vice-Président, Riek Machar, le 27 mars, l'Union africaine et l'IGAD ont, dans des déclarations distinctes, exprimé leur inquiétude face à l'escalade des tensions et appelé à la retenue. Le Président de la

Commission de l'Union africaine, Mahmoud Ali Youssouf, a souligné qu'il était impératif pour toutes les parties prenantes du Soudan du Sud de désamorcer la situation, de respecter l'esprit et la lettre de l'Accord revitalisé et de s'engager dans un dialogue constructif. Le 31 mars, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a tenu une réunion d'urgence sur le Soudan du Sud. Dans une déclaration, il a appelé à la libération immédiate et inconditionnelle de M. Machar, et a souligné que les différends politiques devraient être résolus par le dialogue dans le cadre des mécanismes établis en vertu de l'Accord revitalisé, exhortant les autorités sud-soudanaises à entamer un dialogue inclusif et authentique pour restaurer la confiance, l'unité nationale et la paix. Il a également demandé au Président de la Commission de l'Union africaine de dépêcher le Groupe des Sages et a demandé au Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud de soutenir les efforts de paix de l'Union africaine et de l'IGAD.

Situation économique

19. L'inflation reste relativement élevée, même si elle montre des signes de ralentissement. Sur une base mensuelle, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 7,6 % en février 2025, ce qui représente une baisse par rapport aux 9,6 % enregistrés en janvier 2025. L'un des facteurs contribuant à cette situation est la dépréciation continue de la livre du Soudan du Sud, qui a entraîné une hausse des prix des produits importés.

20. Le 13 mars, la Banque mondiale, dans un rapport récemment publié, a estimé que l'économie du Soudan du Sud devrait se contracter de 30 % au cours de l'exercice 2024-2025, principalement en raison de l'interruption de la production pétrolière. Selon le rapport d'évaluation de la pauvreté et de l'équité au Soudan du Sud établi par la Banque mondiale, la pauvreté multidimensionnelle a augmenté, 92,6 % de la population souffrant de privations en matière d'éducation, d'accès aux services, de propriété d'actifs et de qualité du logement en 2024, contre 84 % en 2023.

21. Le 21 février, le Vice-Président Bol Mel s'est engagé à régler les arriérés de salaires des fonctionnaires et à payer la fonction publique et les forces organisées le vingt-quatre de chaque mois. Les arriérés de salaires sont actuellement de 12 à 13 mois.

III. Situation sur le plan de la sécurité

22. Le début de la saison sèche a aggravé les violences communautaires dans la région des trois États et dans l'Équatoria-Oriental. En janvier, des troubles anti-soudanais à l'échelle nationale ont entraîné des violences et des pillages pendant plusieurs jours jusqu'à ce que les forces de sécurité rétablissent l'ordre. Les incidents impliquant les forces gouvernementales et d'opposition ont continué à s'intensifier dans les États du Bahr-el-Ghazal occidental, de l'Équatoria-Occidental, de l'Unité, du Jongleï et du Haut-Nil.

Région du Haut-Nil

23. Dans le Haut-Nil, les tensions entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les jeunes Nuer à Nasser ont continué à s'intensifier, et il a été fait état le 14 février d'affrontements ayant fait 5 morts et 12 blessés et entraîné le déplacement d'au moins 18 000 civils. Une patrouille de la MINUSS a été prise dans les tirs croisés et un soldat de la paix a été légèrement blessé.

24. Le 18 février, la MINUSS et le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité ont publié des communiqués de presse condamnant les affrontements et appelant à la retenue et au calme. Des déclarations similaires ont été faites par l'IGAD, l'Union européenne et la troïka.

25. Le 3 mars, les combats ont repris à Nasser, entraînant la mort de 110 combattants, dont 70 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, et 172 blessés, dont 100 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. L'Armée blanche, constituée de jeunes armés locaux, a finalement pris le contrôle de la caserne des Forces sud-soudanaises de défense du peuple à Wei-Yar-Adiu. Le 4 mars, le Gouvernement a demandé à la MINUSS de transporter par avion les membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple bloquées dans la région, avec la garantie d'un passage sûr de la part de toutes les parties impliquées dans le conflit ainsi que des autorités nationales, étatiques et locales. Le 6 mars, lors de la deuxième tentative d'extraction, l'équipage de l'hélicoptère a réussi à extraire de Nasser 10 soldats des Forces sud-soudanaises de défense du peuple. Le 7 mars, toutefois, l'hélicoptère a été la cible d'attaques qui ont fait 18 morts, dont 1 membre de l'équipage de la MINUSS et 17 membres des Forces sud-soudanaises de défense du peuple, y compris le général qui les commandait, et sept blessés, dont deux pilotes de la MINUSS. Le 9 mars, les corps du membre d'équipage et du général décédés ont été extraits et transportés à Djouba. En dépit des bombardements aériens effectués par les forces gouvernementales les jours suivants, la caserne est restée sous le contrôle de l'Armée blanche.

26. Dans le Jongleï, les violences intracommunautaires et liées au bétail se sont poursuivies, impliquant les Murle de la Zone administrative du Grand Pibor, en particulier ; au moins 36 incidents ont été enregistrés, qui ont fait 75 victimes et sont liés à 21 enlèvements. Malgré des interventions, la situation continue d'être aggravée par la concurrence pour des ressources rares, l'insécurité alimentaire grave et la mobilité accrue pendant la saison sèche. Cinq attaques ont également été menées contre des convois humanitaires, qui ont fait deux blessés.

Région de l'Équatoria

27. Les tensions entre le Gouvernement et les forces d'opposition dans l'État de l'Équatoria-Occidental et près de la frontière avec l'État du Bahr-el-Ghazal occidental se sont aggravées, de multiples attaques ayant été menées des deux côtés, entraînant 44 morts (17 civils), 7 enlèvements et de nombreux déplacements de civils à l'occasion de huit incidents. Le M/APLS dans l'opposition a accusé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple d'essayer de l'affaiblir en empiétant sur les zones d'opposition. Le déploiement massif et les opérations de l'une et l'autre forces ont également eu des répercussions sur la population civile, et il a été fait état de meurtres et de mauvais traitements, en particulier dans les comtés de Tamboura et de Nagero. Le 8 février, deux civils ont été arrêtés arbitrairement puis tués, alors qu'ils auraient été témoins de l'incendie et du pillage par les forces gouvernementales d'habitations civiles, dont un établissement de santé, dans la ville de Nagero. Les tensions entre les deux forces ont été aggravées par la destitution du Gouverneur Alfred Futuyo, qui a dû fuir pour assurer sa sécurité, sa résidence ayant été attaquée le 10 février, selon des informations.

28. Dans l'État de l'Équatoria-Oriental, les heurts entre les Murle, les Dinka Bor et les Toposa ont fait 37 morts et 19 blessés lors de 12 incidents. Le 31 janvier, des éléments armés présumés être des Murle de la Zone administrative du Grand Pibor et des jeunes Acholi du payam d'Agoro ont attaqué conjointement des éleveurs Dinka Bor dans le comté de Magwe, faisant 12 morts et plusieurs blessés ; 8 personnes ont

disparu et des milliers de personnes ont été déplacées. Ces heurts, déclenchés par l'arrivée des éleveurs dans la région, ont causé des dommages aux cultures et ont fait suite à l'échec des négociations entre les parties pour résoudre le problème. À la suite de cet affrontement, les éleveurs ont quitté la région en direction de l'Équatoria-Central, où il est fait état de tensions similaires avec la population locale.

Région de Bahr el-Ghazal

29. Dans la région de Tonj (Warrap), 55 incidents de violence communautaire intra-Dinka ont été enregistrés au début de la saison sèche, qui ont fait 125 morts et 115 blessés et sont liés à quatre enlèvements. Dans le Tonj Nord, les affrontements entre sous-clans dans les payams d'Awul, de Rualbet et de Kirik ont fait 34 morts et 48 blessés lors de 12 incidents. Malgré les interventions des autorités étatiques et religieuses et le déploiement des forces de sécurité, les actes de vengeance se sont multipliés. L'intervention des Forces sud-soudanaises de défense du peuple a également ravivé des tensions de longue date avec les Dinka de Rualbet et les jeunes Bul Nuer, qui ont dans le passé affronté à plusieurs reprises les forces de sécurité.

30. Dans le comté de Tonj-Est, le conflit entre les Dinka Akook, les Dinka Thiik et les Dinka Luanyjang d'autre part a repris, compromettant la mise en œuvre des résolutions prises lors du dialogue de paix de Tonj-Est en novembre 2024. Les affrontements ont fait 9 morts et 21 blessés lors de sept incidents. La communauté Luanyjang a récemment été impliquée dans des conflits avec presque toutes les communautés voisines, s'isolant ainsi dans la région. Bien que le Gouverneur ait appelé au désarmement des jeunes dans la région de Tonj pour atténuer la violence communautaire, des problèmes logistiques entravent l'opération et les efforts de désarmement menés précédemment ont échoué.

IV. Situation humanitaire

31. Au 21 mars, plus de 1,1 million de personnes avaient fui le conflit au Soudan depuis le début des combats dans le pays en avril 2023, et étaient arrivées au Soudan du Sud. En mars 2025, le Soudan du Sud accueillait 544 437 réfugiés et demandeurs d'asile originaires du Soudan. Selon les projections, 150 000 réfugiés supplémentaires principalement originaires du Soudan, arriveront en 2025. Les acteurs humanitaires qui travaillent avec le Gouvernement sud-soudanais continuent de faciliter le mouvement des sud-soudanais qui reviennent du Soudan. Les rapatriés bénéficient de services limités dans les centres de transit en raison des contraintes de financement.

32. Les manifestations organisées par des groupes de citoyens sud-soudanais à la suite de l'assassinat de ressortissants sud-soudanais à Wad Madani ont entraîné le déplacement de plus de 16 000 personnes dans cinq États. Des commerces appartenant à des Soudanais dans les localités touchées ont été vandalisés et pillés.

33. Selon les estimations, 6,1 millions de Sud-Soudanais risquent de connaître des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë ou plus grave encore, dont quelque 31 000 rapatriés sud-soudanais risquant d'atteindre le niveau catastrophique, (famine), également appelé phase 5 du Cadre intégré de classification de la phase humanitaire et de la sécurité alimentaire, entre décembre 2024 et mars 2025. Ce nombre devrait augmenter d'avril à juillet 2025 pendant la période de soudure.

34. Les hostilités à Nasser et dans les comtés voisins continuent de provoquer des déplacements, exacerbant les besoins humanitaires de personnes déjà vulnérables. Depuis la fin février, les violences dans les comtés de Nasser, d'Ulang et de Baliet

ont provoqué le déplacement d'environ 63 500 personnes, dont 10 000 ont traversé la frontière avec l'Éthiopie. En outre, selon une évaluation rapide des besoins réalisée par les partenaires dans le comté de Nasser à la fin du mois de janvier, plus de 67 000 personnes dans 10 payams ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence. Les équipes humanitaires n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins de la population en raison de la situation en matière de sécurité.

35. Le Soudan du Sud est aux prises avec une épidémie de choléra, dont les cas se propagent rapidement dans tout le pays. Au 23 mars, 42 308 cas et 759 décès avaient été signalés dans 42 comtés répartis dans neuf États et deux régions administratives. Au total, 3 928 962 doses de vaccin oral, soit 92,3 % de l'objectif, ont été administrées par le Ministère de la santé, avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires. Des campagnes de vaccination sont en cours dans d'autres régions touchées. Le 7 février, le Ministère de la santé a déclaré une épidémie de mpox à Djouba. Au 20 mars, six cas de mpox confirmés en laboratoire avaient été identifiés à Djouba et sur le site de protection des civils de Malakal.

36. La communauté humanitaire au Soudan du Sud a continué à se heurter à des difficultés d'accès dans tout le pays. Entre janvier et le 20 mars, 79 incidents liés à l'accès humanitaire ont été signalés. Le 12 février, des hommes armés inconnus ont attaqué un entrepôt de produits alimentaires humanitaires dans le comté d'Uror (État de Jongleï), tuant deux agents de sécurité. Le 24 février, au moins neuf partenaires humanitaires, dont des organisations nationales et internationales à but non lucratif, ont relocalisé 23 membres de leur personnel des comtés de Nasser et d'Ulang à la suite d'informations faisant état d'une montée des tensions et du possible éclatement d'un conflit.

37. Dans le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2025, 1,7 milliard de dollars sont prévus pour aider 5,4 millions de personnes au Soudan du Sud, y compris 468 millions de dollars pour les 680 000 réfugiés escomptés et les communautés d'accueil. Au 21 mars, le Plan de réponse aux besoins humanitaires était financé à hauteur de 10,5 % (174,7 millions de dollars), et les programmes d'aide aux réfugiés à l'intérieur du Soudan du Sud étaient financés à hauteur de 0,1 % (0,6 million de dollars). Dans la perspective d'une réduction attendue du financement de l'aide humanitaire, la communauté humanitaire élabore des plans d'urgence pour faire face à la diminution des ressources.

V. Exécution des tâches prescrites dans le mandat de la Mission

A. Appui à l'application de l'Accord revitalisé et au processus de paix

38. Avec le concours de l'équipe d'assistance électorale intégrée des Nations Unies, constitué de la MINUSS, du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies, la Commission électorale nationale a commencé à rénover et à construire des bureaux dans l'ensemble des dix États. Cet appui à l'infrastructure complète les initiatives de développement des capacités, de consultation publique et de renforcement de la confiance soutenues par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le soutien continu aux initiatives en faveur de l'infrastructure et du renforcement des capacités. L'Organisation contribue également à des initiatives de renforcement des infrastructures et des capacités du Comité de sécurité électorale de la Police nationale sud-soudanaise chargé de la planification de la sécurité et de la préparation des capacités.

39. Pour promouvoir l'espace civique et politique, la MINUSS a facilité, les 12 et 13 février, l'organisation d'un forum des partis politiques à Djouba afin de dégager un consensus sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, avec la participation de 77 représentants (dont 14 femmes) de 60 partis politiques. Les 17 et 18 février, la MINUSS a contribué à un atelier organisé à l'intention de la Police nationale sud-soudanaise, afin de sensibiliser les 78 participants issus de la police (9 femmes) aux cadres juridiques et institutionnels régissant l'espace civique et politique.

40. Pour soutenir la bonne gouvernance, du 19 au 21 février, la MINUSS et la Commission mixte de suivi et d'évaluation reconstituée, la Mission de l'Union africaine au Soudan du Sud, l'IGAD et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ont organisé un forum de haut niveau sur l'achèvement de la transition politique, auquel ont participé 101 personnes (27 femmes). Les recommandations ont porté sur le processus d'élaboration de la constitution, les dispositions transitoires de sécurité et les préparatifs électoraux. Les 28 et 29 janvier, la MINUSS a organisé une consultation de deux jours sur le régime foncier dans le Haut-Nil à l'intention de 96 parties prenantes (28 femmes). Les 13 et 14 mars, un forum a réuni 97 jeunes (46 femmes) pour discuter de leur rôle dans le processus d'élaboration de la constitution. Le 17 mars, la MINUSS a accueilli une réunion de prière interconfessionnelle du Conseil des Églises du Soudan du Sud et du Conseil islamique du Soudan du Sud, à laquelle ont participé près de 90 chefs religieux (34 femmes) afin de définir des moyens concrets de soutenir les dirigeants politiques grâce à des activités de conseil et de sensibilisation. Les 19 et 20 mars, la MINUSS a soutenu un atelier sur le rôle du barreau du Soudan du Sud dans la transition politique, auquel ont participé 90 personnes (34 femmes). Elle a également aidé le Ministère des affaires fédérales à organiser un atelier sur le fédéralisme dans l'État de Warrap, trois réunions entre la Commission nationale de révision de la Constitution et les partenaires internationaux consacrée à la mobilisation des ressources et à une action de mobilisation de la population au niveau local, ainsi qu'à l'organisation d'une « table ronde » et de six émissions de radio sur le thème « Démocratie en action ».

41. Dans le cadre du suivi du huitième Forum des gouverneurs qui s'est tenu en novembre 2024, la MINUSS a facilité deux forums des commissaires de comté dans les États de l'Équatoria-Central et de Jongleï, du 12 au 14 février et du 18 au 20 février, respectivement, qui ont attiré 180 participants (24 femmes). Des questions telles que la gouvernance, la paix et la sécurité, la justice, la responsabilité, les recettes et les impôts ont fait l'objet des discussions. Les 27 et 28 mars, la MINUSS a organisé un atelier de renforcement des capacités pour les organisations de la société civile de l'État du Haut-Nil, auquel ont participé 65 personnes (19 femmes). Dans l'État de Warrap, la MINUSS a organisé du 4 au 6 mars un atelier sur l'habilitation des femmes à participer à la gouvernance et aux processus politiques, auquel ont assisté 40 participants (32 femmes). Dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, elle a organisé un atelier de renforcement des capacités les 5 et 6 mars à l'intention de 60 femmes afin d'améliorer leur participation aux processus démocratiques et à la stabilité communautaire.

42. Les 5 et 6 février, la MINUSS a organisé un atelier à l'intention de 44 personnes (14 femmes) afin de renforcer le lien entre les médias et les institutions de sécurité. Les 19 et 20 février, elle a contribué au quatrième atelier sur la réforme du secteur de la sécurité en partenariat avec une plateforme d'organisations de la société civile, pour donner à 42 participants (15 femmes) des moyens d'agir dans les domaines du contrôle public et du contrôle démocratique de la transformation du secteur de la sécurité.

43. Le 25 février, la MINUSS a lancé un projet de lutte contre la violence communautaire dans l'État de l'Équatoria-Oriental afin d'autonomiser les jeunes de Kraal, les ex-combattants et les jeunes appartenant à des gangs.

B. Protection des civils et atténuation des conflits intercommunautaires

44. Au 15 janvier, la police des Nations Unies avait effectué 4 703 patrouilles, dont 34 patrouilles intégrées et 2 319 patrouilles qui comprenaient des femmes. Seize équipes d'intervention rapide étaient prêtes chaque jour à intervenir en cas d'atteintes à la sécurité, en soutien à la Police nationale sud-soudanaise à Djouba, Malakal et Bentiu.

45. Quatre-vingt-douze policiers hors unités constituées ont été déployés dans les bases opérationnelles temporaires de Tambura et d'Akobo et dans cinq bases opérationnelles de compagnie pour renforcer la confiance, échanger avec les principaux dirigeants, améliorer les capacités de la Police nationale sud-soudanaise et fournir des prestations aux populations.

46. La police des Nations unies a renforcé les capacités nationales grâce à 153 sessions de formation, dont un cours de formation de 44 jours sur la gestion des scènes de crime, la gestion du trafic et la gestion de l'ordre public organisé à l'intention de 150 participants.

47. La MINUSS a poursuivi son action en faveur de la protection des civils et facilité la mise en œuvre d'au moins 12 programmes destinés à 1 178 participants (321 femmes) dans les États de l'Équatoria central, du Bahr-el-Ghazal septentrional et occidental, de Jongleï et du Haut-Nil. Les 24 et 25 janvier, elle a facilité un dialogue de paix entre les communautés des comtés de Wulu et de Rumbek Center (Lacs) qui a abouti à la création d'un comité de surveillance de la paix. Les 30 et 31 janvier, elle a organisé un forum à Tambura (Équatoria-Occidental) pour 70 participants (37 femmes), afin de renforcer la confiance entre les militaires et les populations civiles suite aux violences survenues en décembre. À Djouba, le 13 février, elle a facilité une réunion de haut niveau des parties prenantes sur les solutions durables à la violence liée à la migration du bétail dans le comté de Magwe (Équatoria-Oriental). La réunion, présidée par le Premier Vice-Président, a rassemblé 170 participants (50 femmes), dont 3 gouverneurs, des ministres et des responsables de la sécurité, des autorités publiques et des membres du parlement des États de Jongleï, de l'Équatoria-Oriental et de l'Équatoria-Central, ainsi que de la Zone administrative du Grand Pibor. La réunion s'est conclue par des résolutions, concernant notamment la mise en œuvre immédiate de l'ordonnance présidentielle de 2017 sur le retour du bétail dans les régions d'origine. Les 25 et 26 février, la MINUSS et ses partenaires ont facilité un dialogue de paix avec 40 chefs et jeunes leaders du comté de Likuangole, dans la Zone administrative du Grand Pibor, afin de résoudre les conflits qui perdurent entre eux.

48. La force de la MINUSS a effectué 18 333 patrouilles, dont 485 patrouilles intégrées composées de membres de la police des Nations Unies et de personnel civil, afin de protéger les civils avec une présence dans des zones stratégiques. La force a maintenu sa capacité d'intervention dans les situations de crise grâce au maintien d'une force mobile et réactive, en menant 833 patrouilles de protection.

49. En janvier, la MINUSS a contribué au renforcement, par la formation, des capacités de protection des civils de 80 acteurs locaux (22 femmes) représentant des autorités locales, des forces organisées, des chefs traditionnels, la société civile, les rapatriés, les femmes et les jeunes dans les États de Jongleï et de l'Équatoria-Occidental. Dans le comté de Tamboura, cela s'est traduit par la formation d'un comité de protection communautaire constitué de 21 membres (5 femmes) pour renforcer les dispositifs d'alerte rapide.

50. En février, la MINUSS a lancé la mise en œuvre de six projets à effet rapide pour la construction du bureau de la Commission des droits humains et d'un réservoir d'eau dans les Lacs, ainsi que d'un système d'énergie solaire, de salles de classe dans des écoles primaires qui devraient bénéficier à 648 élèves (236 filles) et d'une unité de soins de santé primaires qui devrait desservir 11 299 personnes (2 825 enfants et 2 825 femmes) dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional. La MINUSS a transféré la responsabilité du centre de formation de la police rénové dans les Lacs à la Police nationale sud-soudanaise le 21 mars, celle de l'Institut des sciences de la santé de Wau dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental en janvier aux autorités de l'État et celle du nouveau bloc de salles de classe dans l'Équatoria-Central en février. Le 17 mars, la MINUSS a remis à la communauté locale un projet de moulin à Bhargel, dans les Lacs, et a formé 40 personnes (20 femmes) à son utilisation. Des groupes en conflit partagent ce service, qui vise à favoriser la cohésion sociale.

51. La MINUSS a noué un dialogue avec 154 représentants (5 femmes) des autorités locales, de communautés de rapatriés et de personnes déplacées ainsi que d'organisations à but non lucratif et issues de la société civile pour étudier les possibilités, les enjeux et les stratégies locales dans les États de l'Unité et des Lacs afin de renforcer la coordination et l'exécution des plans de retour et de réintégration de ces États. Dans les Lacs, cela a conduit à la création officielle d'une équipe spéciale au niveau de l'État. En outre, les 12 et 13 février, la MINUSS a organisé des discussions de groupe avec 36 personnes déplacées (hommes) des comtés de Rubkona et de Mayom afin d'étudier des stratégies pour des retours durables.

52. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a répondu à 347 demandes de détection, d'élimination et de neutralisation d'engins explosifs, émanant de la MINUSS et des populations locales. Ces activités ont permis aux communautés d'accéder en toute sécurité à 61 zones agricoles et à 14 sources d'eau, d'éliminer 1 474 munitions explosives et de nettoyer 1 281 249 mètres carrés de terrain. Le Service de la lutte antimines a également sensibilisé les civils dans tout le pays au danger des engins explosifs, afin de prévenir les accidents causés par ces engins, ce qui a bénéficié à 66 847 personnes (9 887 hommes, 11 493 femmes, 25 565 garçons et 19 902 filles), dont 5 513 personnes ayant fui le conflit au Soudan.

Climat, paix et sécurité

53. Les eaux de crue se sont retirées dans certains États, tandis que les États de l'Unité, du Haut-Nil, de Warrap et du Bahr el-Ghazal septentrional ont continué à subir des inondations plus ou moins importantes en janvier, ce qui a entraîné de mauvaises récoltes, l'apparition de maladies et l'insécurité alimentaire. La migration précoce du bétail déclenchée par les inondations dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental a coïncidé avec la période de la croissance agricole. Le retour tardif des communautés déplacées par les inondations a exacerbé les tensions avec les communautés d'accueil dans certaines zones de haute altitude de l'État de l'Unité. Les températures élevées ont contribué à l'explosion du stock de munitions de Bor. L'augmentation de la mobilité pendant la saison sèche a entraîné des conflits liés au bétail dans les États de l'Unité, de Jonglei, de l'Équatoria-Central et de l'Équatoria-Oriental et dans la Zone administrative du Grand Pibor. La MINUSS a facilité les discussions sur la sécurité climatique lors des forums des commissaires de comté dans les États de l'Équatoria-Central et de Jonglei afin d'améliorer la préparation et l'intervention en cas d'inondations.

C. État de droit et principe de responsabilité

54. Dans le prolongement de l'action menée par la MINUSS pour renforcer l'état de droit dans la Zone administrative du Grand Pibor, le tout premier juge permanent a été nommé en janvier, marquant le début de la présence du système judiciaire dans cette zone et complétant la présence de tous les acteurs de la chaîne judiciaire afin de garantir un accès adéquat à la justice.

55. Du 21 au 23 janvier, les autorités de l'État de Jonglei et de la Zone administrative du Grand Pibor ont organisé une conférence nationale avec le concours de la MINUSS pour renforcer l'état de droit et l'établissement des responsabilités pour les crimes commis. Les autorités ont convenu de mesures destinées à leur permettre de lutter conjointement contre les crimes qui alimentent la violence.

56. De janvier à mars, la MINUSS a organisé des formations aux enquêtes à l'intention de 20 enquêteurs (2 femmes) dans la Zone administrative de Ruweng, la Zone administrative du Grand Pibor, le sud de l'Unité et l'Équatoria-Central afin de préparer les déploiements des tribunaux et de créer un groupe de protection spéciale de la Police nationale pour traiter les cas de crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre dans la Zone administrative de Ruweng.

57. Du 15 janvier au 31 mars, la MINUSS a organisé des formations sur les prisons, la gestion des dossiers et la sécurité alimentaire pour 583 agents de la Police nationale (200 femmes). Du 29 au 31 janvier, la MINUSS a formé 43 policiers militaires (5 femmes) dans l'Équatoria-Central à la gestion des prisons pour les centres de détention de la Police nationale sud-soudanaise.

58. Le 29 janvier, l'administration pénitentiaire du Soudan du Sud a approuvé, avec le soutien de la MINUSS, son règlement et son plan stratégique pour la période 2025-2026, qui ont renforcé la réglementation nationale et la conformité aux normes internationales.

59. Du 30 janvier au 28 février, un tribunal itinérant a été déployé dans le comté de Renk (Unité), avec le soutien de la MINUSS. Ce tribunal a statué sur 54 cas, dont 14 cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, et a condamné 48 personnes accusées.

60. Le 27 février, le Bureau du Procureur général et la Direction de la justice militaire des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont organisé avec le concours de la MINUSS un atelier consacré à l'examen de questions juridictionnelles avec des représentants du secteur de la sécurité.

61. Depuis le 11 mars, un tribunal itinérant est déployé dans la Zone administrative du Grand Pibor avec le soutien de la MINUSS. Ce tribunal a jugé 26 affaires, dont 11 affaires pénales, qui ont donné lieu à 7 condamnations.

62. Depuis le 11 mars, un juge de la Haute Cour a été déployé à Malakal avec le soutien de la MINUSS. Au 31 mars, ce juge avait statué sur 54 affaires pénales.

63. Du 23 au 25 mars, la MINUSS a dispensé à 45 membres du personnel des tribunaux coutumiers, enquêteurs de police, dirigeants locaux, réfugiés, rapatriés et jeunes et femmes leaders du comté de Raja (Bahr el-Ghazal occidental) une formation axée sur les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre et sur les dispositifs d'orientation.

D. Instauration de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire

64. La police des Nations Unies a facilité l'acheminement sûr et efficace de l'aide humanitaire en établissant des périmètres de sécurité et en supervisant la distribution de l'aide afin de protéger les travailleurs humanitaires et les bénéficiaires.

65. La force de la MINUSS a effectué 180 patrouilles de longue durée, 443 patrouilles de courte durée et 833 tâches de protection de la force afin de créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire et de veiller à la protection des travailleurs humanitaires.

66. Le Service de la lutte antimines a escorté les patrouilles de la MINUSS sur 1 294 kilomètres et a continué à déminer des terrains en vue de l'établissement de sites de réinstallation pour les personnes déplacées dans les États de l'Unité et du Haut-Nil, à la demande du Gouvernement, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et a prêté son concours à la remise en état de routes dans les États de l'Équatoria-Oriental, du Warrap et de Jongleï.

E. Surveillance des violations des droits humains et enquêtes y relatives

67. La MINUSS a recensé et confirmé 233 cas de violation des droits humains et d'atteintes à ces droits, concernant 798 civils, dont 94 femmes et 51 enfants (31 garçons et 20 filles). Au total, 338 civils ont été tués, 280 ont été blessés, 115 ont été enlevés et 65 ont été arrêtés et détenus arbitrairement. Au total, 68% des incidents ont été imputés à des milices locales et à des groupes de défense civile et 26 % aux parties au conflit et à d'autres groupes armés non-étatiques.

68. Les exécutions extrajudiciaires sont restées une grande source de préoccupation en matière de droits humains, la MINUSS ayant recensé cinq exécutions extrajudiciaires commises par des autorités de l'État et des membres du personnel de sécurité.

69. Le 27 février, la MINUSS a publié sa note trimestrielle sur les violences touchant les civils, qui fait état de 233 incidents concernant 866 civils (86 femmes et 114 enfants). Des milices locales et des groupes de défense civile sont responsables de 69 % des incidents et de 77% des victimes. L'État du Warrap était le plus touché par la violence.

70. La MINUSS a recensé 304 victimes civiles (39 morts et 265 blessés) au cours des troubles civils contre les ressortissants soudanais qui ont touché l'ensemble du pays du 16 au 24 janvier, déclenchés par les meurtres de ressortissants sud-soudanais dont il a été fait état à Wad Madani. En outre, des informations qui pourraient s'apparenter à de la désinformation ou à des discours de haine liés aux tensions ont circulé sur les plateformes de médias sociaux, ce qui a incité le Gouvernement à imposer une interdiction à certains médias sociaux, interdiction qui a été levée à la suite d'un plaidoyer du barreau du Soudan du Sud et d'organisations de la société civile. Cette évolution constitue une atteinte considérable aux droits humains et à la protection des civils, principalement parmi la communauté soudanaise qui a cherché refuge au Soudan du Sud.

71. Si la réponse du Gouvernement à la crise a largement respecté l'obligation de protéger les civils qui lui incombe, certaines violations potentielles des droits humains ont été recensées, notamment l'utilisation présumée de balles réelles par les forces de

sécurité pour disperser les manifestants à Djouba et dans la ville d'Aweil, ainsi que des détentions massives pouvant s'apparenter à une privation illégale de liberté.

72. La MINUSS a organisé 76 activités de renforcement des capacités pour accroître la compréhension des droits humains auprès de 3 393 parties prenantes nationales (964 femmes), y compris des membres des forces de sécurité, des fonctionnaires locaux, des fonctionnaires de justice, des responsables locaux et des acteurs de la société civile, et pour promouvoir le respect des normes et des règles relatives aux droits humains.

a) Les enfants et le conflit armé

73. La MINUSS a confirmé 53 violations graves perpétrées sur la personne de 49 enfants (35 garçons, 14 filles). Vingt-sept enfants ont été victimes de meurtre (8 garçons, 3 filles) et d'atteinte à leur intégrité physique (9 garçons, 7 filles), 13 garçons ont été recrutés et utilisés, 7 enfants (5 garçons, 2 filles) ont été enlevés et 2 filles ont été violées. La MINUSS a confirmé les attaques menées contre trois écoles et un hôpital par le Service national de sécurité et les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'État de l'Équatoria-Occidental et l'État du Bahr el-Ghazal occidental, respectivement. Elle a également confirmé la libération de sept garçons par des éléments armés non identifiés dans l'État de l'Équatoria-Occidental et l'utilisation militaire de deux écoles par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental et dans l'État de l'Équatoria-Occidental. Les Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont ensuite libéré l'école dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental à la suite des appels persistants de la Mission.

74. Des violations ont été commises dans les États de l'Équatoria-Occidental (24), du Haut-Nil (11), de l'Équatoria-Central (7), de l'Unité (6), de Jongleï (4), du Bahr el-Ghazal septentrional (4) et du Bahr el-Ghazal occidental (3). Vingt-et-une de ces violations n'ont pas été attribués étant donné qu'elles étaient le fait d'auteurs non identifiés, et liées notamment à des tirs croisés entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Front de salut national (1), à des restes explosifs de guerre (13) et à des groupes armés inconnus (7). Les autres ont été attribuées aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple (19), à la Police nationale sud-soudanaise (6), au M/APLS dans l'opposition (6), au Front de salut national (3), au Service national de sécurité (3) et aux forces loyales au général de brigade James Nando (1).

75. La MINUSS a organisé 59 séances de formation qui ont permis de sensibiliser à la nécessité d'assurer la protection des enfants et aux moyens de le faire 2 709 participants (849 femmes), dont 1 837 membres de la population locale (669 femmes), 652 membres des forces de sécurité (136 femmes), 103 partenaires de protection (35 femmes), 75 fonctionnaires (9 femmes), 41 membres du M/APLS dans l'opposition (tous des hommes) et 1 membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (homme). Elle a en outre organisé dix séances de formation à la protection de l'enfance à l'intention de 600 participants (141 femmes), dont 248 membres des forces de sécurité gouvernementales (24 femmes), 161 membres de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) (45 femmes), 79 fonctionnaires (20 femmes), 77 membres de la population locale (40 femmes), 34 partenaires de protection (12 femmes) et 1 membre de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud (homme).

b) Violence sexuelle liée au conflit

76. Au cours de la période à l'examen, la MINUSS a recensé et confirmé 17 cas de violence sexuelle liée aux conflits, concernant 21 personnes rescapées (10 femmes et 11 filles) âgées de 7 à 35 ans. Ces incidents se sont produits dans les États de l'Équatoria-Occidental, du Bahr-el-Ghazal occidental, de l'Unité, de l'Équatoria-Central, des Lacs, de Warrap et de Jonglei et ont été attribués à des éléments armés non identifiés, aux Forces sud-soudanaises de défense du peuple, à des milices communautaires ou à des groupes de défense civile, au M/APLS dans l'opposition, au Front de salut national, au Service national de sécurité et à la Police nationale sud-soudanaise. Quatorze personnes rescapées ont reçu une assistance médicale d'urgence et une a été orientée vers une prise en charge psychologique.

77. Le 12 février, la MINUSS a organisé sa réunion trimestrielle avec le Cadre de consultation mixte, qui rassemble des organisations non gouvernementales sud-soudanaises qui se consacrent à la lutte contre la violence sexuelle liée au conflit. Cette réunion, à laquelle ont assisté 16 participants (12 femmes), a porté sur les moyens de renforcer le soutien aux personnes rescapées et les efforts de prévention, de promouvoir le signalement des faits et de recenser les possibilités de collaboration entre les organisations. Les discussions ont également mis en évidence le lien entre les violences sexuelles liées aux conflits et la traite des personnes, ainsi que la nécessité de prendre en compte l'interconnexion de ces deux crimes.

78. Le 25 février, la MINUSS, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a organisé une discussion en ligne sur le lien entre les violences sexuelles liées aux conflits et les armes légères et de petit calibre. À cette occasion, l'accent a été mis sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les composantes de la Mission sur cette question et pour recenser le type d'armes utilisées pour commettre des actes de violence sexuelle liée au conflit.

79. La MINUSS a continué à appuyer l'exécution du plan d'action des services de la Police nationale pour lutter contre les violences sexuelles liées au conflit, notamment en contribuant à une réunion trimestrielle le 6 mars.

F. Les femmes et la paix et la sécurité

80. Les 20 et 21 février, la MINUSS et l'organisation Gender equality and social support ont organisé un atelier destiné à donner à des jeunes femmes les moyens de participer à la vie civique et politique. Cet atelier, auquel ont participé 120 femmes, s'est conclu par l'élaboration de plans d'action collectifs et individuels. Les participantes ont notamment réclamé une éducation civique accrue dans le cadre des processus constitutionnel et électoral.

81. À la suite de la création, en novembre, de l'équipe spéciale chargée de la question de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de la violence sexuelle liée au conflit, sous la direction du Ministère du genre, de l'enfance et de l'aide sociale, la MINUSS a soutenu la création d'équipes spéciales infranationales, composés de représentants de toutes les administrations publiques concernées. Au 24 mars, une équipe spéciale infranationale avait été créée à Bentiu.

82. Les 7 et 8 février, l'équipe spéciale chargée de la question de la traite des personnes s'est réunie avec le concours de la MINUSS, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'OIM pour faire avancer l'élaboration d'une loi complète sur la traite des personnes. Le 28 janvier et le 15 février, la MINUSS a contribué aux réunions mensuelles de l'équipe spéciale, qui ont été consacrées à

l'élaboration d'un cadre juridique et à la coordination entre les 22 membres du groupe.

83. Du 25 au 27 mars, la MINUSS a organisé un atelier de renforcement des capacités afin de développer les compétences des jeunes femmes en matière de leadership, en particulier au cours du processus électoral et constitutionnel. Avec la participation de 58 jeunes femmes issues de la société civile aux niveaux national et sous-national et de partis politiques, l'atelier s'est conclu par la création d'un forum pour les jeunes femmes actrices du changement unies autour d'un même objectif.

VI. Effectifs de la Mission, état d'avancement des déploiements, déontologie et discipline

84. Au 25 mars, l'effectif civil de la MINUSS était de 2 657 personnes, dont 660 femmes (25 %).

85. La composante policière de la MINUSS comprenait 1 592 personnes (sur un effectif autorisé de 2 101 personnes), dont 454 femmes (29 %).

86. Sur un contingent autorisé de 17 000 militaires, la MINUSS avait un effectif de 13 888 personnes, dont 1 152 femmes (8 %).

87. Entre le 1^{er} décembre 2024 et le 28 février 2025, 24 allégations d'inconduite ont été enregistrées dans le Système de suivi de la gestion des dossiers. Une allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles a été enregistrée au cours de cette période. Toutes les victimes identifiées dans le cadre d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles précédemment signalées ont continué de recevoir l'appui de la spécialiste hors classe des droits des victimes affectée à la Mission au Soudan du Sud.

VII. Violations de l'accord sur le statut des forces et du droit international humanitaire et atteintes à la sécurité du personnel des Nations Unies

88. Au 20 mars, la MINUSS avait enregistré 384 incidents liés à l'accord sur le statut des forces, dont 381 concernaient des restrictions de mouvement imposées par les autorités gouvernementales, qui ont entravé les patrouilles de la Mission dans 10 États. Au total, 362 patrouilles aériennes dynamiques et patrouilles terrestres de la MINUSS ont été annulées parce que les documents comportant des renseignements et les garanties de sécurité aérienne n'avaient pas été approuvés par les autorités. Cette augmentation significative du nombre d'incidents est attribuée à l'aggravation de la situation en matière de sécurité et aux difficultés administratives rencontrées au siège du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance à Djouba.

89. Le 31 janvier, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental, des soldats armés à bord d'un véhicule des Forces sud-soudanaises de défense du peuple ont pourchassé un véhicule de la MINUSS et sont entrés de force dans la base de la Mission après un prétendu accident de la circulation. Les soldats ont tenté de faire sortir de la voiture le chauffeur de la MINUSS, et l'un d'entre eux a armé son fusil.

90. Au total, 73 délits et actes de harcèlement commis contre du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ont été enregistrés. Il s'agit notamment de cambriolages, de vols, de vols à main armée, d'actes de harcèlement et d'intrusions dans des installations. Les actes de harcèlement visant le personnel des Nations Unies qui sont le fait d'acteurs de l'État chargés de la sécurité sont restés chose commune à l'aéroport international de Djouba, à l'arrivée

et au départ, ainsi que lors des contrôles routiers effectués par les responsables de la sécurité du gouvernement hôte.

91. À Djouba, 28 faits de criminalité ont été enregistrés entre le 16 janvier et le 24 mars. Le 17 février, notamment, des membres du personnel recruté sur le plan national ont été victimes de deux vols à main armée lors d'incidents distincts. Quatre autres vols à main armée ont visé des membres du personnel recruté sur le plan national dans l'État de l'Équatoria-Occidental au cours de la période couverte par le présent rapport.

92. Le 27 février, lors de la réunion du forum de coordination de haut niveau avec la MINUSS et dans une note verbale datée du 5 mars, le Gouvernement a réaffirmé sa décision de prendre pleinement possession de la base de Tomping, située dans l'enclave de l'aéroport international de Djouba, proposant un plan de relocalisation en trois phases, devant être achevé d'ici le 1^{er} juin, afin de permettre la réalisation des travaux de modernisation prévus à l'aéroport. Le Gouvernement a également réitéré que les stocks de munitions périmées appartenant aux pays fournisseurs de contingents à la MINUSS devraient être renvoyés dans leur pays d'origine plutôt que d'être éliminés au Soudan du Sud.

93. L'attaque contre l'hélicoptère de l'ONU à Nasser le 7 mars a constitué une grave violation du droit humanitaire international.

VIII. Optimisation de la performance

94. La police des Nations Unies a évalué une unité de police constituée à Djouba et une à Malakal, respectivement le 8 et le 19 février. Les résultats des évaluations étaient satisfaisants dans l'ensemble, mais les deux unités présentaient des insuffisances sur le plan du matériel appartenant aux contingents eu égard à l'élimination de munitions périmées et au réapprovisionnement en munitions, et étaient toujours soumises à un plan d'amélioration de la performance.

95. La force de la MINUSS prévoyait 15 évaluations dans six secteurs parmi les différentes unités pour le premier trimestre. Au 24 mars, 13 évaluations ont été menées et les unités ont été jugées formées et prêtes sur le plan opérationnel. Une évaluation à 360 degrés de l'état-major de la force par l'état-major de secteur est en cours d'instauration en tant que pratique optimale de la force.

IX. Aspects financiers

96. L'Assemblée générale, dans sa résolution [78/306](#) du 28 juin 2024, a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant de 1 237 887 300 dollars destiné à financer le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Au 24 mars 2025, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSS s'élevaient à 374,9 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 711,0 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents, aux unités de police constituées ainsi qu'au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2024, conformément au calendrier des versements trimestriels.

X. Observations et recommandations

97. La propagation et l'intensité du conflit entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces d'opposition dans de nombreuses régions du pays sont profondément préoccupantes. Avec l'arrestation du Premier Vice-Président, Riek Machar, et de hauts responsables du MPLS dans l'opposition, c'est l'ensemble du processus de paix au Sud-Soudan qui risque maintenant de s'effondrer, avec une réelle possibilité de reprise du conflit. Je demande instamment l'adhésion à l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire et j'encourage les parties à mettre pleinement en œuvre l'Accord revitalisé, et avec une urgence toute particulière les dispositions transitoires de sécurité, afin de préserver les acquis qui menacent aujourd'hui de s'effriter.

98. Les organisations régionales et les États voisins ont de la même manière appelé à faire preuve de la retenue, à privilégier le dialogue plutôt que le conflit, à libérer les responsables de l'APLS dans l'opposition qui ont été arrêtés et à se concerter dans l'esprit d'une prise de décision consensuelle en faveur de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Conseil de sécurité, l'IGAD et divers dirigeants ont fait valoir les mesures qui s'imposent dès maintenant. Je continue à encourager les efforts conjoints de tous les partenaires pour amplifier ces messages et appeler les parties à s'éloigner du précipice. Je condamne fermement l'attaque contre l'hélicoptère des Nations Unies perpétrée à Nasser le 7 mars, qui a causé des pertes en vies humaines, y compris parmi le personnel de la MINUSS. Je demande aux dirigeants du Soudan du Sud de mener rapidement une enquête approfondie et de traduire en justice les responsables de cet acte odieux.

99. Les répercussions du récent conflit sur les communautés sont inquiétantes, en particulier l'utilisation sans discernement de barils d'explosifs dans le Haut-Nil et ailleurs, qui touchent également les civils. Les incidents impliquant des milices locales mettent en lumière la nécessité d'efforts concertés dans les secteurs de l'état de droit et de la justice pour faire en sorte que ceux qui incitent à la violence intercommunautaire, mobilisent en sa faveur et la dirigent soient tenus de rendre compte de leurs actes. Les efforts engagés pour consolider les institutions du système judiciaire, y compris les capacités de la police nationale et les tribunaux itinérants, doivent être renforcés et étayés grâce à la mise en œuvre durable de l'Accord revitalisé.

100. Je prends acte du fait que la Commission électorale nationale a arrêté des calendriers électoraux, qui décrivent les besoins opérationnels nécessaires à la tenue d'élections d'ici décembre 2026. Je note également le lancement tardif de la campagne d'éducation civique et des consultations publiques, qui marque le début de la phase du processus d'élaboration de la constitution plus axée sur le fond. Les parties ne sont toutefois pas parvenues à concrétiser les progrès nécessaires à cet égard. Je réitère donc que la « masse critique » dispositions en suspens soulignées par l'Union africaine, l'IGAD et la MINUSS au début de 2024, et recensées dans mon évaluation d'avril 2024 (S/2024/297) est nécessaire à la tenue d'élections pacifiques et crédibles au Soudan du Sud.

101. Les mesures prises pour mettre en œuvre la loi sur la Commission vérité, réconciliation et apaisement (2024) et la loi sur l'indemnisation et la réparation (2024) constituent des avancées positives. Les progrès dans ce domaine peuvent contribuer à la reconstruction du tissu social de cette jeune nation.

102. La situation économique et humanitaire actuelle reste très préoccupante, plus de 6,1 millions de Sud-Soudanais, selon les estimations, risquant de se trouver dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, les femmes et les enfants étant particulièrement touchés. La situation est exacerbée par les conséquences de

l'épidémie de choléra et des chocs climatiques. Il est urgent d'allouer des ressources pour soutenir les plus vulnérables et empêcher une nouvelle détérioration de la crise humanitaire. J'exhorte le Gouvernement à faciliter l'acheminement des services humanitaires essentiels et à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atténuer la crise économique. J'encourage les partenaires internationaux à contribuer à ce soutien essentiel.

103. Je salue la générosité du peuple sud-soudanais qui a accueilli plus de 1,1 million de personnes ayant fui le conflit en cours au Soudan pour trouver refuge. Je note avec inquiétude les troubles publics provoqués par les attaques de représailles contre des ressortissants soudanais en riposte au meurtre de citoyens sud-soudanais au Soudan. Je félicite le Gouvernement d'avoir pris des mesures pour protéger les civils soudanais, comme il y est tenu par son obligation de protéger les civils.

104. Je note que le Gouvernement a l'intention d'entreprendre un agrandissement de l'aéroport international à Djouba et la demande qu'il a adressée à la Mission afin qu'elle libère une partie de son siège adjacente au site de l'aéroport. Compte tenu de l'importance critique de cette base pour les opérations de la Mission, celle-ci se tient prête à chercher une solution avec le Gouvernement.

105. Enfin, je voudrais exprimer ma gratitude au personnel militaire, policier et civil de la MINUSS et à mon Représentant spécial pour le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, qui font preuve d'un courage remarquable dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre leur mandat dans des circonstances aussi difficiles. Je remercie aussi tout particulièrement les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et je rends hommage à l'équipe de pays des Nations Unies et à nos partenaires humanitaires pour leur engagement inébranlable à s'acquitter de leur mandat essentiel au Soudan du Sud même dans les circonstances les plus éprouvantes.

